


SOCIÉTÉ DE PATRONAGE
DES
JEUNES ADULTES

de 16 à 21 ans

détenus dans les prisons du Département de la Seine



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de 1904

9^{me} Année





DISCOURS ET RAPPORTS



SIEGE DE LA SOCIÉTÉ

14, Place Dauphine, 14



18187
F9C100

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES

JEUNES ADULTES

de 16 à 21 ans

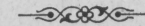
détenus dans les prisons du Département de la Seine



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de 1904

9^{me} Année



DISCOURS ET RAPPORTS



SIEGE DE LA SOCIÉTÉ

14, Place Dauphine, 14



SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES

JEUNES ADULTES

détenus dans les prisons du Département de la Seine

Président d'honneur : M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

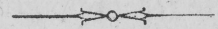
Président honoraire : M. Ch. PETIT, *Président honoraire*
à la Cour de Cassation.

Conseil d'Administration

- Président* : M. E. PASSEZ, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation.
- Vice-Président* : M. LACQIN, avocat à la Cour d'Appel.
- Secrétaire Général* : M. PAUL BAILLIÈRE, docteur en droit.
- Secrétaires* : M. RENÉ DUPUIS, avocat.
M. PIERRE EDOUARD WEBER, avocat à la Cour d'Appel.
- Trésorier par intérim* : M. RENÉ DUPUIS, Secrétaire.
- Membres du Conseil* : M. BOIVIN-CHAMPEAUX, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation.
M. PAUL BOUCHER, juge au Tribunal de la Seine.
M. HAREL, président honoraire à la Cour d'Appel.
M. HENRI JOLY, membre de l'Institut.
M. LE VICOMTE DE POMEREU.
M. VINCENS, sous - directeur honoraire au Ministère de l'Intérieur.
M. LEFUEL, conseiller à la Cour d'Appel.
M. TH UREAU, conseiller à la Cour d'Appel.



ORIGINE ET BUT DE LA SOCIÉTÉ



La Société de Patronage des jeunes adultes libérés de 16 à 21 ans, du département de la Seine a été fondée en 1895 sur l'initiative de l'aumônier de la Petite Roquette, M. l'abbé Milliard.

Elle est administrée par un Conseil d'administration composé d'un président et d'un vice-président, d'un secrétaire général, de deux secrétaires adjoints, d'un trésorier et de huit membres du Conseil.

Le premier président élu a été M. le Conseiller à la Cour de Cassation, Charles Petit, demeuré président honoraire.

La Société a pour but de visiter en prison avec l'autorisation de l'Administration pénitentiaire, les jeunes détenus de 16 à 21 ans, au cours de leur peine; et quand ils sortent sans ressources et ont été jugés dignes d'intérêt, elle leur offre un asile et du travail dans un atelier qu'elle entretient, 22, rue Petion.

La Société recueille aussi les jeunes gens qui ont été internés par voie de Correction Paternelle et que leur famille ne veut pas reprendre immédiatement.

Les jeunes gens sont occupés dans l'atelier, toute la journée, à faire le travail à façon dont le Patronage s'est procuré l'entreprise. Ils reçoivent une allocation

quotidienne minimum de 1 fr. 50 pour la nourriture et le logement qui leur sont assurés dans les établissements du quartier ; de sorte que l'inexpérience des premiers jours ne les prive pas de ressources indispensables. Mais comme ils ont droit à la totalité de leur gain, il en résulte que leurs salaires dépassent au bout de quelque temps ce minimum et qu'ils peuvent par leur bonne conduite et leur économie se constituer une petite réserve pour l'avenir. La différence entre leur allocation des premiers jours et le salaire qu'ils ont réellement gagné demeure à la charge de la Société. Deux contre-maitres sont chargés de la surveillance de l'atelier, d'aller chercher de l'ouvrage, de recevoir le travail et de tenir les comptes quotidiens.

Après une certaine période d'épreuve, qui peut durer plusieurs mois, et lorsque les patronés ont donné des marques suffisantes de leur esprit d'ordre et de leur assiduité, le Patronage s'occupe lui-même de les recommander et de leur trouver une situation. En tout cas, ils reçoivent un certificat qui leur permet de se placer assez facilement dans l'industrie.

Le nombre des individus reçus au Patronage depuis l'origine (juin 1895) jusqu'au 1^{er} janvier 1904, s'élève à 1303, sur lesquels 714 ont été placés et rendus à la vie civile.

Le mouvement annuel des fonds s'est élevé en 1903 à 23.418 francs.



STATUTS

DE LA SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES JEUNES ADULTES

détenus dans les prisons du Département de la Seine

Fondée en 1895

CHAPITRE PREMIER

ARTICLE PREMIER. — Une Société de patronage en faveur des jeunes adultes, de seize à vingt et un ans, détenus dans les prisons du département de la Seine, est formée avec l'appui bienveillant de l'Administration pénitentiaire. Ce patronage pourra s'étendre aux enfants internés par voie de correction paternelle.

Cette Société, dont le siège est à Paris, 14, place Dauphine, portera le nom de Patronage des jeunes adultes.

ART. 2. — La Société a pour but, en offrant son appui moral et matériel aux jeunes prisonniers adultes, pendant leur détention et après leur libération de les soustraire aux dangers de la récidive.

ART. 3. — La Société se propose d'atteindre ce but :

1° En visitant dans leurs cellules les jeunes prisonniers adultes; cette visite sera faite par des membres de la Société, agréés par l'Administration pénitentiaire;

2° En créant, dans la suite, si elle le juge nécessaire et si ses ressources le lui permettent, un *Atelier de Travail* et un *Asile temporaire*, où seront reçus les jeunes adultes libérés, qui se trouveraient sans travail et sans asile;

3° En continuant sa tutelle bienveillante et toute paternelle aux libérés travaillant chez des patrons afin d'assurer le bien commencé à la prison et à l'asile.

CHAPITRE II

ART. 4. — La Société de patronage des jeunes adultes se compose de membres sociétaires et de membres souscripteurs.

Les membres sociétaires sont ceux qui s'engagent à verser une cotisation annuelle de 20 francs au moins.

Les membres souscripteurs sont ceux qui payeront chaque année une somme dont le minimum est fixé à 10 francs.

Toute personne qui versera à la Société une somme de 100 fr. au moins recevra le titre de bienfaiteur.

Les membres sociétaires pourront racheter leur cotisation annuelle de 20 francs moyennant le versement d'une somme de 200 francs. Les membres souscripteurs auront la même faculté en versant la somme de 100 francs.

ART. 5. — Pour être membre sociétaire ou souscripteur il faut être présenté par deux membres de la Société et agréé par le Conseil d'administration.

CHAPITRE III

ART. 6. — La Société de patronage est régie par un Conseil d'administration, dont les membres sont pris parmi les membres de la Société et nommés par l'Assemblée générale.

ART. 7. — Le Conseil d'administration se compose :

1° De M. le Ministre de l'Intérieur, Président d'honneur de la Société;

2° D'un Président;

3° D'un Vice-Président;

4° D'un Secrétaire général;

5° De deux Secrétaires;

6° D'un Trésorier;

7° Et de neuf membres.

Tous les membres du Conseil d'administration, le Président compris, sont élus pour six ans. Ils ne sont rééligibles qu'après une année.

ART. 8. — Le Conseil se renouvelle partiellement chaque année.

Le roulement porte sur trois membres en même temps, et sera établi, pour la première fois, par voie de tirage au sort.

Le Président, le Vice-Président, le Secrétaire général, le Trésorier, le Trésorier-adjoint et les Secrétaires sont immédiatement rééligibles. Les autres membres du Conseil ne sont rééligibles qu'après une année.

En cas de vacance par suite de démission ou de décès de l'un de ses membres, le Conseil pourvoit provisoirement à son remplacement jusqu'à ce qu'il en ait référé à l'Assemblée générale à sa plus prochaine réunion. Les administrateurs nommés en cas de vacance ne demeurent en fonctions que pendant le temps qui restait à courir pour leurs prédécesseurs.

ART. 9. — Le Conseil d'administration délibère sur toutes

les questions qui intéressent le fonctionnement de l'œuvre et règle l'emploi des fonds de la Société.

Il se réunit une fois par mois et, en outre, chaque fois que le Président le juge nécessaire.

Le Président fixe les jours et heures des réunions du Conseil d'administration.

CHAPITRE IV

ART. 10. — Les ressources financières de la Société se composent :

1° Des cotisations et souscriptions de ses membres;

2° Des dons qui lui seraient faits par des bienfaiteurs;

3° Des subventions qui pourraient lui être accordées.

ART. 11. — Toutes les sommes reçues seront versées entre les mains du Trésorier, qui ne pourra en disposer que conformément aux délibérations du Conseil d'administration.

ART. 12. — Le Trésorier, le Président ou à leur défaut le Secrétaire général représentent la Société en justice et dans tous les actes de la vie civile.

CHAPITRE V

ART. 13. — Chaque année, à l'époque déterminée par le Conseil d'administration et sur convocation faite par lettre individuelle, les membres sociétaires et souscripteurs se réunissent en Assemblée générale. Le Bureau de cette Assemblée est celui de la Société.

ART. 14. — Le Conseil d'administration, par l'organe d'un de ses membres, délégué à cet effet, rend compte à l'Assemblée générale des travaux de la Société et des résultats obtenus dans le cours de l'exercice écoulé. Ce rapport sera préalablement lu et approuvé en Conseil d'administration.

Le Trésorier soumet ses comptes à l'approbation de l'Assemblée générale.

ART. 15. — L'Assemblée ne peut statuer que sur les questions qui lui sont soumises par le Conseil. Elle seule a le droit d'autoriser, en cas de nécessité, et sur la proposition du Conseil, l'aliénation des titres et valeurs appartenant à la Société. En ce cas, l'extrait de la délibération constatant la décision d'aliéner devra être certifié conforme par le Président et le Secrétaire général.

ART. 16. — En cas de dissolution de la Société, la dévolution et l'emploi de son actif, tant mobilier qu'immobilier, feront l'objet d'une délibération qui devra être ratifiée par l'Assemblée générale.



Situation

ANNÉE 1903

Recettes

En caisse au 1 ^{er} Janvier 1903	7.047	55
Subvention Ministérielle	4.000	
Indemnité (<i>Libérés conditionnels</i>)	430	
Ressources diverses	416	65
Dégrèvements	152	15
Dons des Conseils Généraux Nièvre ...	50	
d° Eure-et-Loir.	25	
Dons des Bienfaiteurs	1.040	
— Sociétaires	1.360	
— Souscripteurs	1.270	
Prix du travail à façon	7.627	60
	<hr/>	<hr/>
	23.418	95

Financière

ANNÉE 1903

Dépenses

Loyer	2.085	20
Imprimeur et Sténographe	529	
Frais de recouvrement	142	70
Salaires des patronés	8.119	70
— contre-maitres	1.800	
Secours en raison d'insuffisance de salaires	1.539	60
Dépenses d'atelier et Outils	696	
Eclairage	180	
Chauffage	81	
Assurances	86	55
Valeurs impayées	258	65
Vêtements, etc.	2.856	30
Dépenses diverses	148	30
Fonds de roulement	4.895	95
Balance au 31 Décembre 1903	<hr/>	<hr/>
	23.418	95



Assemblée générale de 1904

La 9^e réunion de l'Assemblée du Patronage a eu lieu le 29 mars 1904, 14, place Dauphine.

Elle était présidée par M. Passez, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, Président de la Société.

On remarquait dans l'assemblée le représentant de M. Grimanelli, directeur de l'administration pénitentiaire, M. Harrel, président de Chambre honoraire à la Cour d'appel, M. de Corny, secrétaire général de la Société de Patronage des jeunes détenus et des jeunes libérés de la Seine. M. Louiche-Desfontaines, secrétaire général de l'Union des Patronages, M. Charles Morel d'Arleux, notaire honoraire, M. l'abbé Milliard, aumônier de la Petite Roquette, M. William Marie, M. le vicomte de Pomereu, M. Brueyre, membre du Conseil supérieur de l'assistance publique, etc., M. Vincens, sous-directeur honoraire au Ministère de l'Intérieur, M. Boivin-Champeaux, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.

La séance a été ouverte par M. le Président qui a donné lecture des lettres par lesquelles M. Grimanelli, directeur de l'administration pénitentiaire, M. Galli, chef du 1^{er} bureau au ministère de l'intérieur, M. Dutillos, conseiller-maitre à la Cour des comptes, M. Adolphe Démy, ancien trésorier de la Société, exprimaient leurs regrets de ne pouvoir assister à la séance. MM. Henri Joly, Thureau, Joret Desclosières, Rivière, Félix Voisin et Bondon, directeur de la petite Roquette, se sont fait également excuser.

M. le Président, après avoir fait allusion aux difficultés résultant de la diminution du travail, fait part à l'assemblée de la démission de M. le trésorier Adolphe Démy, que la maladie empêche de continuer à remplir ses fonctions, et rappelle tous les services et le dévouement infatigable de notre excellent collègue. Il donne lecture ensuite de la lettre par

laquelle M. le directeur de l'administration pénitentiaire annonce qu'une subvention supplémentaire de cinq cents francs a été accordée à la Société de Patronage sur l'exercice 1903.

M. le Président dit combien cette marque d'estime et de bienveillance est honorable et précieuse pour le Patronage, et en exprime tous ses remerciements à M. le Directeur.

Par suite du roulement annuel, deux membres sortaient du Conseil d'administration, MM. Albanel, juge au tribunal de la Seine, et Louis Rivière, membre du Conseil d'administration de l'Hospitalité de nuit. Le Conseil a décidé de proposer pour les remplacer MM. Lefuel et Thureau, conseillers à la Cour d'appel.

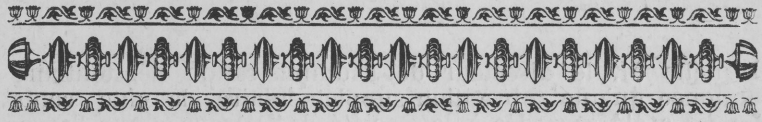
Le vote a lieu, et les nouveaux membres sont élus à l'unanimité.

Le Président donne ensuite la parole à M. le secrétaire général, Paul Baillière, et à M. René Dupuis, faisant fonction de trésorier, dont les rapports suivent.

Après ces lectures, l'Assemblée discute différents points d'organisation intérieure. M. le vicomte de Pomereu, M. Morel d'Arleux, M. Passez, M. l'abbé Milliard, prennent successivement la parole.

La séance est levée à 4 heures 1/2.





Rapport

de

M. PAUL BAILLIÈRE

Secrétaire Général



Messieurs,

Je dois exprimer tout d'abord les regrets et les excuses que vous adresse M. Adolphe Demy retenu à Hyères par les soins de sa santé, en même temps je dois présenter ses félicitations aux nouveaux collègues que vous venez d'élire.

M. le Président vient de vous dire combien nous regrettons de ne pas retrouver notre cher trésorier à sa place habituelle. Je m'associe de tout cœur à ses regrets. M. Adolphe Démy a été un des ouvriers de la première heure, et l'un de ceux dont le dévouement a été le plus ardent. Malgré son grand âge et les multiples occupations qu'il avait acceptées, il cumulait chez nous les fonctions de trésorier et de visiteur. Aussi ardent à grimper les étages de « la petite Roquette », qu'à solliciter le concours de ses amis et de toutes les personnes qu'il croyait susceptibles de s'intéresser à notre œuvre, il savait aussi bien faire des recrues pour l'atelier que pour la Caisse du patronage. Au moment où la maladie plus encore que l'âge l'oblige de quitter une partie de « ses belles œuvres », je tiens à lui exprimer publiquement tous nos sentiments de reconnaissance et d'amitié.

Au moins nous reste-t-il toujours à titre d'ami, et qui sait ? il est si jeune de cœur et de sentiments, qu'il est bien capable, si Dieu lui rend la santé, de réclamer encore une place au la-beur.

A côté de ces regrets je fais une place à ceux que nous cause une décision pareille de notre ami M. Hussenot. Nous l'avions nommé pour succéder un jour à M. Adolphe Démy; mais une dangereuse maladie d'abord, ensuite les nouvelles fonctions auxquelles il a été appelé l'ont obligé de résigner la charge qu'il avait si aimablement acceptée.

Le rapport de cette année sera fait par le très dévoué secrétaire du Patronage, M. René Dupuis, qui a bien voulu remplir cette seconde tâche, et nous donne ainsi une nouvelle preuve d'une bonne volonté sans bornes.

Voici les résultats de l'année 1903.

Le nombre des jeunes gens admis au Patronage cette année a été de 134, ce qui, avec les 16 anciens qui restaient au 1^{er} janvier 1903, donne un chiffre total de 150, un peu inférieur à celui de 1902, assez semblable à celui de 1901.

En revanche la durée du séjour a été plus longue pour la moyenne de nos patronnés.

Si je prends en effet pour cette année le chiffre de 150 (134 nouveaux et 16 anciens), nous voyons que les séjours ont été:

De 1 à 6 jours	44	contre	72
De 6 jours à 1 mois	64	—	81
De 1 mois à 4 mois	35	—	26
Plus de 4 mois	7	—	11

L'âge de 134 nouveaux patronnés offre les comparaisons suivantes:

Il y a eu au-dessous de 16 ans	7	contre	6
Agés de 16 ans	16	—	21
Agés de 17 ans	26	—	33
Agés de 18 ans	18	—	42
Agés de 19 ans	20	—	19
Agés de 20 ans	21	—	26
De plus de 20 ans	26	—	30

Enfin la provenance des patronnés donne lieu aux remarques suivantes:

Sont venus après expiration de leur peine:			
De la petite Roquette	49	contre	54
De Fresnes	2	—	7
D'autres prisons	8	—	6

Parmi lesquels 12 libérés conditionnels.			
En dehors de condamnation actuelle sont venus:			
Correction paternelle	30	contre	25
Anciens patronnés retour du service	4	—	0
Envoyés par M. Voisin	8	—	24
Envoyés par des patronages divers	2	—	2
Dépôt de la Préfecture	18	—	23
Parquet	4	—	8
Colonies pénitentiaires	6	—	8
Individus sans domicile	3	—	20

Le trait caractéristique de cette année paraît être l'augmentation du nombre des jeunes gens confiés au patronage à la sortie de la correction paternelle, en même temps qu'une certaine diminution dans le nombre des jeunes libérés.

La raison de ces deux mouvements inverses paraît tenir à ce que l'on accepte plus volontiers l'aide que nous apportons pour traverser le passage difficile de l'adolescence à la jeunesse, et d'autre part à ce que la bonne volonté des jeunes libérés présente maintenant un peu moins de ressort. Cette légère modification n'altère point le caractère de l'œuvre de relèvement que nous avons entreprise.

Les petits délits qui relèvent de la correction paternelle ne diffèrent pas toujours sensiblement de ceux qui sont punis de courtes peines d'emprisonnement chez les condamnés primaires. La discipline de l'atelier complète à cet égard l'œuvre de la correction paternelle, et souvent même ces malheureux petits garçons que leur famille ne surveillait pas ou dont elle se désintéressait complètement trouvent chez nous un centre familial et des conseils affectueux qui leur manquaient. Ils y trouvent aussi, ce qui compte, des vêtements propres, des souliers et des chemises qui servent à remplacer des loques lamentables. Ils s'en montrent reconnaissants, leur caractère s'assouplit dans les habitudes de travail et d'ordre et ils arrivent ensuite à se placer d'une façon sérieuse.

Le chiffre d'affaires s'est maintenu à peu près au taux de l'année dernière, en offrant cependant une légère diminution. Il était de 8.123 fr. 80, il n'a été cette année que de 7.627 fr. 60.

Cette diminution coïncide avec le malaise général qui se retrouve partout et s'accroît par une concurrence déraisonnable. Elle nous inquiète un peu car le travail est la condition même de notre existence et nous avons eu besoin de très grands efforts pour alimenter notre atelier.

Les placements qui sont le but principal du Patronage ont cependant atteint encore un chiffre fort honorable, et c'est là la plus grande consolation de nos efforts.

Il y a eu 62 placements.

- 2 rapatriements.
- 1 soldat parti au service.
- 68 individus nous ont quittés sans être placés.
- 1 est mort à l'hôpital.
- 3 sont partis malades.
- 13 restaient à l'atelier.

Depuis l'origine, le total des individus recueillis est de 1.303 et celui des placements de 714.

La proportion des placements aux admissions a plutôt augmenté, puisqu'elle est de 41 % cette année au lieu de 40 % l'année dernière.

Je dois mentionner enfin les efforts qui ont été faits par la Société pour obtenir diverses réhabilitations. Nous n'avons pas atteint cette année de résultats décisifs; et cependant de

nombreuses démarches ont été faites, de l'argent a été consacré à cet objet, et ce qui compte encore plus que l'argent beaucoup de soins et de sollicitude. Cette branche de l'activité de la Société mérite toute votre attention; mais on ne saurait en même temps trop en faire ressortir les multiples détails. Il faut faire venir les casiers judiciaires, payer les frais de justice à des greffes souvent différents, réunir des certificats de séjour et de bonne conduite, et tout cela n'est rien si l'enquête administrative et judiciaire n'aboutit pas à un bon résultat.

Ces choses sont connues de vous je le sais, mais je les répète parce que je voudrais ardemment que mes paroles pussent porter plus loin que cette enceinte, et aller avertir le malheureux enfant qui va s'engager dans la voie du délit et du châtement. S'il savait toutes les conséquences d'une première faute, peut-être hésiterait-il davantage ?

Permettez-moi une brève citation; c'est la lettre fort digne et fort touchante du père d'un de nos protégés, modeste employé d'administration, il témoigne toute sa reconnaissance pour les efforts que nous sommes occupés à faire en faveur de son fils.

6 février 1904.

Monsieur l'Abbé Milliard,

Mon fils me communique les démarches que vous faites ainsi que les membres du patronage pour lui faire obtenir sa réhabilitation.

Vous n'avez pas droit simplement à sa reconnaissance mais à la mienne ainsi qu'à celle de toute ma famille car c'est grâce à vous qu'il a retrouvé son bon chemin; c'est encore vous qui lui avez fait son éducation pour le remettre sur la bonne voie, c'est donc à vous, Monsieur l'Abbé, qu'il doit sa conduite aujourd'hui améliorée et qui, j'ose espérer, lui rendra sa place dans la Société et redevenir un bon citoyen. Je crois que ses regrets sont sincères et qu'il continuera à rester dans la bonne voie que vous lui avez tracée.

Sa reconnaissance ne sera jamais assez grande pour vous payer de vos bienfaits, c'est pourquoi j'y joins la mienne ainsi que celle de toute ma famille.

J'espère que vos efforts seront couronnés de succès, j'espère aussi que les magistrats qui auront à se prononcer lui tiendront compte de son jeune âge au moment où il a commis ses indécidatesses, et de la bonne conduite qu'il a actuellement ainsi que des regrets qu'il ne cesse de manifester de son passé.

Soyez donc, Monsieur l'Abbé, mon interprète auprès de tous les membres du patronage qui y ont participé, pour leur adresser mes remerciements et ma sincère reconnaissance.

L'armée est une véritable école de relèvement, et on le constate chaque fois davantage, quand on a l'honneur d'entrer en rapport avec les chefs militaires de ces jeunes gens. On voit combien ils les suivent de près, les encouragent, veillent sur leur conduite et sur leurs distractions et maintiennent la discipline sans la faire trop peser. Ils sont certainement les agents les plus efficaces du relèvement final. Qu'il me soit permis de leur rendre publiquement hommage.

Mais dans votre patronage, Messieurs, il ne s'agit pas seulement des misères morales auxquelles il est urgent de porter remède. Il en est hélas! bien d'autres au moins aussi pressantes que j'ai tous les ans mission de rappeler, et qu'il ne faut point se lasser de remettre sous les yeux par quelques traits pris sur le vif. Laissez-moi donc vous lire une lettre qui témoignera l'état dans lequel nous arrivent beaucoup de ceux que nous recueillons.

3 mars 1903.

Après avoir vainement tenté de vous voir je me permets de vous écrire cette lettre.

C'est complètement désespéré que je tente cette dernière démarche. J'ai appris par un jeune homme que j'ai rencontré à Paris que vous procuriez du travail aux jeunes gens désireux de se relever de la misère où ils sont tombés. C'est à cette dernière espérance que je me suis rattaché...

Depuis deux mois le travail m'a manqué et peu à peu, j'ai mangé les petites économies que j'avais faites. Aujourd'hui tombé au dernier degré de la misère l'état de mes vêtements en loques ne me permet plus de me trouver un emploi. Je m'accroche désespérément à tout ce qui peut me laisser quelque espoir de m'en tirer honnêtement...

Comptant M. l'Abbé sur votre bienveillance que l'on m'a vantée je vous prie de recevoir avec mes respectueuses salutations mes remerciements anticipés.

Ce jeune homme est entré à l'atelier. Il y est resté quelque temps, a été habillé complètement, et a pu retrouver un peu plus tard une place qui l'a tiré d'affaire. C'est un cas que vous pouvez bien considérer comme un véritable sauvetage.

Après l'atelier, vous le savez, c'est le service militaire qui attend nos jeunes gens. Nous n'avons pas cru que notre mission cessât à ce moment; bien que beaucoup d'entre eux passent sous la surveillance de l'admirable société de M. Voisin, nous entretenons cependant avec eux une correspondance qui nous fournit quelques traits intéressants.

Je prends au hasard un passage assez pittoresque d'une cor-

respondance d'Afrique. Vous y verrez en pleine action l'influence exercée par la vie militaire (2 février 1904).

« Ma compagnie reçut l'ordre du général O' Connor d'aller prendre possession du poste de Taghit, extrême-sud. Je fus très content lorsque l'on m'apprit que je faisais partie de cette colonne, et mon cœur tressaillit de joie en pensant que peut-être j'aurais le bonheur de combattre ces pillards marocains et de verser mon sang pour la France.

« Mes chefs le soir réunis autour des cuisines, où la soupe cuisait, nous racontaient les faits d'armes du bataillon (nous parlait de l'honneur, du bien, de la Société. Vous dire Monsieur l'Abbé (comment), les yeux pleins de larmes moi et mes camarades nous jurions devant la tente de notre capitaine, que nous redeviendrions bon garçon; et notre capitaine, un brave homme, nous donnait un quart de vin.

Voilà un petit tableau, très net, relevé d'une jolie pointe d'enthousiasme et de gaieté française; et que la dernière touche termine agréablement.

Mais ce qui nous paraît véritablement l'achèvement de notre œuvre, c'est la réintégration dans une situation fixe et honorable du jeune homme qui a vécu si longtemps avec nous et que nous avons suivi avec tant d'anxiété. Voici une de ces lettres précieuses que je transcris ici.

5 février 1904.

« Je vous remercie de tout ce que vous avez fait pour moi aussi que les camarades qui m'ont trouvé une place comme vous devez le savoir; mais malheureusement je ne suis payé que tous les 15 jours; aussi je vous prie de bien vouloir me faire parvenir aujourd'hui ou demain la somme de dix francs sur ma caisse. Enfin me voici placé, j'espère que cela pourra marcher. Je gagne 20 francs par semaine, cela peut me suffire; avec cela je puis apprendre le métier, en attendant ma réhabilitation. »

Cette lettre nous était écrite par un jeune homme que nous avons recueilli à l'atelier il y a plus de cinq ans. Ensuite il a fait son service militaire pendant lequel il continuait à entretenir une correspondance affectueuse avec M. l'Abbé Milliard. Après sa libération il est revenu passer quelques mois à l'atelier. Le voici casé maintenant, depuis plus de six mois, et son patron est enchanté de lui, il a l'air propre et soigné d'un excellent petit contremaitre.

Grâce à ces diverses correspondances, vous avez donc, Messieurs parcouru avec nous le cycle entier de la vie du jeune patronné. Entrée à l'atelier, après l'expiation de la prison

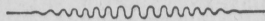
ou de l'internement en correction paternelle, épreuves du métier militaire, reclassement dans la société, et réhabilitation finale, tels sont les divers relais qui marquent le chemin que nous avons à suivre. Quelques-uns tombent en route, hélas! mais déjà nous pouvons montrer une nombreuse phalange qui est en marche, qui s'échelonne sur les étapes et qui par sa persévérance arrivera glorieusement, je n'en doute point, au dernier but.

Avant de passer la parole à M. Dupuis je dois faire une dernière remarque. Vous avez pu constater par le rapport que je viens de lire combien les charges augmentent et combien croissent les difficultés; difficultés de travail, de recrutement sérieux et de ressources en général.

Notre réserve en caisse qui était l'an dernier de 7.047 fr. 53 ne se trouve plus portée qu'à 4.895 fr. 95 cela ne nous inspire pas encore de craintes, mais cela justifie la prévoyance de notre excellent trésorier, qui insistait sur la nécessité de peser rigoureusement nos dépenses, et de conserver pour l'avenir un fonds de prévoyance. Il faut en effet que nous soyons en état de parer au retard des recouvrements de commerce qui se font souvent attendre trois ou quatre mois, et laissent quelquefois des mécomptes. Nous, au contraire il nous faut payer nos ouvriers au jour le jour, et, de plus, compenser les insuffisances de travail souvent très lourdes dans les premiers mois de l'année. C'est ainsi que malheureusement nous pouvons déjà les prévoir et les signaler pour le compte rendu de l'année prochaine.

Nous espérons faire quelques petites économies sur certaines dépenses, mais c'est un léger palliatif. Il vous faut, Messieurs redoubler d'efforts pour assurer le recrutement des sociétaires et des souscripteurs du Patronage. La tâche est difficile au milieu de toutes les sollicitations qui assaillent la bourse de nos amis; elle n'en est pas moins urgente.

Je comptais également insister auprès de M. le Directeur du service pénitentiaire pour le maintien de la subvention que l'Etat nous accorde et qui nous est indispensable. L'annonce gracieuse qu'il vient de nous faire en dehors de toute sollicitation de notre part d'une subvention spéciale de 500 francs applicable à ce dernier exercice de 1903, me laisse espérer qu'il nous continuera la même bienveillance que lui et ses prédécesseurs nous ont toujours accordée. Je ne saurais trop lui en exprimer notre reconnaissance; et je joins mes sincères remerciements à ceux de M. le Président. Nous redoublerons tous nos efforts pour justifier la confiance qu'il nous témoigne.



RAPPORT
DE
M. RENÉ DUPUIS
Faisant fonction de Trésorier



Messieurs,

Chargé de remplir momentanément les fonctions de Trésorier par suite de la double démission de M. Adolphe Demy et de M. Hussenot de Senonges, je crois être votre interprète en adressant à notre cher Trésorier l'expression de nos regrets de ne point le voir aujourd'hui parmi nous, en même temps que nos vœux pour son prompt rétablissement.

Je n'essaierai pas de faire l'éloge de M. Adolphe Demy, j'aurais trop à dire; son dévouement et son zèle sont connus de tous. Notre œuvre perd en lui un auxiliaire précieux. Heureusement nous ne le perdons pas tout à fait et il nous permettra, j'en suis sûr, de compter encore sur son inépuisable charité.

M. Hussenot de Serronges avait bien voulu assurer les fonctions de Vice-Trésorier, ses occupations l'ont amené à donner sa démission: nous regrettons sa trop courte collaboration dont nous le remercions bien sincèrement.

Je vais maintenant, vous présenter Messieurs le tableau de nos recettes et de nos dépenses pendant l'année 1903.

(Voir page 10)

En examinant ce budget par comparaison avec celui de l'année dernière, vous remarquerez, Messieurs, sur le chapitre des recettes que si les subventions de l'Etat ont été heureusement maintenues au même niveau, nous sommes obligés de constater un peu de fléchissement dans les ressources provenant des dons des bienfaiteurs 1.040 fr. au lieu de 1.835 fr. et des sociétaires 1.360 fr. au lieu de 1.640 fr.; la somme payée par les souscripteurs est restée à peu près la même 1.270 fr. au lieu de 1.250 fr.

L'indemnité des libérés conditionnels a passé de 310 francs à 430 francs, mais c'est une ressource très variable, et nous voyons déjà par les premiers mois de cette année que cette

ressource sera certainement beaucoup plus faible dans notre prochain budget.

Le prix payé pour notre travail à façon a été peu différent du chiffre de l'année dernière, comme le faisait remarquer M. le Secrétaire Général, bien qu'il présente cependant une légère diminution. Au lieu de 8.123 fr. 30 nous n'avons que 7.627 fr. 60.

Enfin une ressource tout à fait exceptionnelle au compte de cette année est la restitution des droits de taxe et d'impôts payés l'an dernier, soit 152 fr. 15.

Si nous passons à l'examen du chapitre des dépenses, voici ce que nous constatons :

Diminution des salaires payés en raison du travail 8.119 f. 70 au lieu de 9.197 fr. 25 et augmentation du secours en raison d'insuffisance d'actif, 1.539 fr. 60 au lieu de 1.378 fr. 45. Ces deux chiffres correspondent d'ailleurs absolument avec le léger ralentissement de travail que nous avons constaté.

L'obligation de créer un contremaître à appointements fixes constatée par le Conseil a également pesé sur nos finances, et les dépenses se sont élevées de ce chef à 1.800 frs au lieu de 800 francs.

Les dépenses d'outils, de chauffage et d'éclairage n'ont guère varié : 696 fr. 81 et 180 fr. au lieu de 714 fr. 86 et 177 francs.

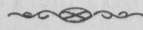
Une somme de 2.856 fr. 30 a été dépensée en frais de vêtements.

Les assurances nous ont coûté 86 fr. 55; mais nous savons déjà que nous aurons une augmentation à subir de ce chef l'année prochaine, par suite d'une évaluation plus rigoureuse à laquelle nous ne pouvons pas nous soustraire.

Enfin nous retrouvons également des créances irrécouvrables pour une somme de 258 fr. 65.

Deux dépenses disparaissent du budget; l'une éminemment temporaire qui était la construction de W. Cl., l'autre qui nous a été enlevée par la gracieuseté de l'Etat, l'impôt sur les locaux.

J'ai fini, Messieurs, et il ne me reste plus qu'à remercier d'abord l'administration pénitentiaire de la subvention qu'elle veut bien nous accorder tous les ans et de l'appui moral qu'elle nous prête. Nous adressons aussi nos remerciements à nos bienfaiteurs, à nos sociétaires et à nos souscripteurs : c'est grâce à leur générosité que nous pouvons marcher malgré les difficultés toujours plus grandes que nous rencontrons sur notre chemin. Aussi voudrions-nous voir leur nombre décupler : c'est un vœu que vous me permettez d'exprimer en sollicitant de tous nos adhérents un effort, pour le recrutement de nouveaux membres.



BIENFAITEURS

MM.

S. E. le CARDINAL RICHARD, Archevêque de Paris . . .	1000	»
BAILLIÈRE (Emile), libraire, boul. St-Germain, 106 . .	300	»
BAILLIÈRE (Paul), D ^r en droit, boul. de Courcelles, 20	300	»
† BALLEROY (Comtesse de)	100	»
BANQUE de France	200	»
BAYARD (Achille), à Roubaix	100	»
BAZIN (RENÉ), hommes de lettres, Angers	100	»
BEAUDOIN (Henri), rue Royale, 8	100	»
BELLOCOQ (de), avenue Kléber, 27	200	»
BOUCHER (Paul), Substitut au Tribunal de la Seine, rue Mezières, 8	200	»
BOULET-JANVIER (M ^{me} Veuve), à Naivres	100	»
BRET (Léon), avocat, avenue du Bois de Boulogne, 64.	100	»
BREUILLE (Alphonse), boul. Voltaire, 64	100	»
CARRABY, avocat, rue de Téhéran, 4	100	»
CAVARÈ (M ^{me}), boul. Malesherbes, 35	100	»
CHAMBRE des Notaires de Paris	800	»
CHAPOT (Anthime), sculpteur, rue de Sèvres, 103	100	»
COJET-LITARD, industriel à Roubaix	100	»
COLCOMBET et C ^{ie} , industriels à St-Etienne	100	»
COMITÉ des OEuvres du Travail, rue de Courcelles, 46 .	300	»
CONSEIL GENERAL de la Nièvre	150	»
CONSEIL GENERAL de la Seine-Inférieure	200	»
DEBAISER (frères), rue du Louvre, 44	100	»
DEGLAS (Gustave), commerçant, rue du Sentier, 32 . . .	100	»
DEHAUT (Georges), avocat, rue de Clichy, 26	100	»
DELAHAYES (Jules), industriels, Wignehies (Nord) . . .	100	»
DEMOMBYNES, avocat, rue Jacob, 28	100	»
DÉMY (Adolphe), consul, boul. St-Michel, 20	1000	»
DREYFUS (Anat.), commerçant, r. Grange-Batelière, 20	100	»
DREYFUS (frères), com. r. Croix-des-Petits-Champs, 50	100	»
DUBLY (H.-J.), Roubaix	200	»
DUFLOS (Fernand), Conseiller-Maitre à la Cour des Comptes, rue Jouffroy, 81	100	»
EIFFEL, ingénieur, rue Rabelais, 1	100	»
FAMECHON (Gustave), rue Vaneau, 44	150	»
FONTAN (Thérèse Velade), avenue des Ternes, 2	500	»
† GARGAN (baronne de), place Vendôme, 22	100	»
† GIRARDIN notaire honoraire	300	»

MM.

† GIRARDIN (Henri),	500 »
GIRARDIN (L.), notaire honoraire, r. des Pyramides, 27	500 »
GOLDSMIDT (Léopold), rue Rembrandt, 16	100 »
GRAMMONT (comte Arnaud de), rue de Lille, 81	100 »
GRIGNON (Henri), notaire, boul. St-Michel, 26	100 »
HACHETTE et C ^o , libraires, boul. St-Germain, 79	100 »
HAREL (A.), Prés. à la Cour d'appel, b ^d . Hausmann, 157	600 »
† HERMITTE (Ch.), membre de l'Institut	100 »
† HEURTEMATE (M ^{me} veuve)	100 »
HEYDT	100 »
HUNEBELLE (Jules), maire de Clamart, r. de Solférino, 2	100 »
INNOVATRICE (l') C ^{ie} d'assurances, 11, boul. Montmartre	130 »
JUVIGNY (Alfred de) à Paris	200 »
KAHN (frères), commerçants, rue Montorgueil, 67	100 »
LAGOGUEE (père et fils), rue du Chemin-Vert, 23	150 »
LACOSTE (Charles), rue du Renard, 42, Rouen	100 »
LANGE (F.), industriel, Troyes	100 »
LAROCHE-JOUBERT, commerçant, rue des Archives, 11	100 »
LEROUX (M ^{me} Alfred), rue St-Honoré	100 »
LEROUX (Paul), rue St-Honoré, 364	100 »
LYONNE (comte de), rue de Varennes, 88	200 »
MARIE (Hubert), architecte, Chaussée-d'Antin, 60	100 »
MESNIER (Jules), boul. Haussmann, 53	100 »
MILLIARD (Victor), sénateur, ancien Garde des Sceaux	
rue St-Honoré, 131	200 »
† MONTCHARVILLE	200 »
MONTARGIS (M. et M ^{me}), propriétaire, rue du Bac, 42 ..	200 »
MOREL d'ARLEUX (Charles), not ^{re} h ^{re} , av. de l'Opéra, 13	100 »
ORBAN (Pierre), Juge-suppl. Vincennes	120 »
PALLAIN, Gouverneur, Banque de France	100 »
PETIT (Charles), Président honoraire à la Cour de	
Cassation, Président d'honneur du Patronage des	
Jeunes Adultes, St-Jean de Luz (Basses-Pyrénées) ..	200 »
POMEREU (comte de), député, rue de Lille, 67	100 »
POMEREU (comtesse Alice de), rue de Lille, 67	500 »
POMEREU d'ALIGRÉ (vicomte de), ancien Conseiller	
général de la Nièvre, rue de Lille, 67	1200 »
POUILLET (Eugène), ancien bâtonnier de l'Ordre des	
avocats, rue de l'Université, 10	100 »
POUX-FRANKLIN, Conseiller honoraire à la Cour de	
Cassation, rue Montalivet, 16	120 »

MM

RIVIÈRE (Louis), rue Jouffroy, 91	200 »
† ROUIET (l'abbé J.), curé de Montlignon	100 »
SAINT-SAENS (Camille), compositeur de musique,	
membre de l'Institut, faubourg St-Honoré, 60	100 »
SERPEL (Léon), industriel, à Roubaix	100 »
SOUBIES (Albert), rue de Phalsbourg 14	300 »
TABOURIER, commerçant, rue d'Aboukir, 6	100 »
TAUB (Louis), rue Lafayette, 10	100 »
THOMAS (l'abbé) vicaire général à l'archevêché de Paris	100 »
TROYET et C ^o , commerçants à St-Etienne	100 »
Z. (marquis de)	200 »
† GARGAN (baronne de), Don avec affectation spéciale.	5000 »
ANONYME	500 »
—	300 »
—	200 »
—	150 »
—	100 »
—	100 »
—	100 »
—	100 »
—	60 »
—	50 »
—	40 »
—	25 »
—	10 »

MM.

AIGLE (marquis de l'), 12, rue d'Astorg.
 ALBANEL (Louis), Juge d'instruction, av. des Champs-Elysées, 95
 ALLEMAGNE (baron d'), rue Jouffroy, 55 bis.
 AUBER (L.), propriétaire, rue Penthièvre, 11.
 AUDOLENT, Vice-Chancelier à l'Archevêché.
 BAUDOIN, avenue des Champs-Elysées, 125.
 BAZIN (Eugène), notaire, 53, rue de Ponthieu.
 BEAUDINOT, Curé de St-Ambroise.
 BOIVIN-CHAMPEAUX, avocat à la Cour de Cassation; quai d'Orsay, 13.
 BOIVIN-CHAMPEAUX, avocat à la Cour d'Appel, rue de la Boétie, 58.
 BONDON (Frédéric), directeur de la Petite-Roquette.
 BRUÉYRE (Loys), membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique, rue Murillo, 9.
 BUCHOT (N.), rue des Mathurins, 44.
 BOUISSIN (M^{me} veuve), rue de Berry, 14.
 CALMAN-LEVY (M^{me} veuve), rue Pierre-Charron 64.
 CARLAIN (Jules), propriétaire, rue Louis-David, 20.
 CARETTE (Ernest), avocat, boulevard St-Michel, 20.
 CHILANI (M^{me}), boulevard St-Michel, 14.
 DESPORTES de la FOSSE (M^{me}), rue Jouffroy, 60.
 DUGNOLLE (comte de Montfort), rue Bleue, 19.
 DUPUIS (René), avocat, rue Margueritte, 5.
 ESPEUILLES (comte d'), place Palais-Bourbon, 6.
 FREMONT (Amédée) rue de la Tour-d'Auvergne, 27.
 GAILLARD, commerçant, rue Turbigo, 15.
 GALLET (Edmond), rue de Rivoli, 158.
 GALLET (M^{me} veuve Charles), rue de Vaugirard, 56.
 GERBELOT, rue Vaugirard, 346.
 GIRAUD, secrétaire général de la Banque de France, rue Radziwill, 2.
 GOLDSCHMIDT (Paul), place Maiesherbes, 15.
 GRAMMONT (comte Armand de), rue de Lille, 81.
 GUÉBIN (Ernest), adm^r Souvenir Français, avenue Victor-Hugo, 174.
 GUILLAUME (Georges), 49, rue de Chateaudun.
 GUILLOT, (Adolphe) membre de l'Institut, avenue de Villiers, 9.
 HENRY (Emile), faubourg Saint-Honoré, 3.
 HOUETTE (Paul), propriétaire, rue de Rivoli, 174.

MM.

HOULLAND, huissier, rue Racine, 36, Hâvre.
 JOLY (Henri), membre de l'Institut, rue Boissonnade, 3.
 LACQIN (Félix), avocat à la Cour d'appel, rue de l'Université, 3
 LANQUEST (M^{ne} Vve), faubourg Poissonnière, 159.
 LAVECH-LAVERGNE (l'abbé H.) aumônier auxiliaire à la Petite-Roquette, rue de Chabrol, 43.
 LECOMTE (Lucien), avocat à la Cour d'appel, r. du Général Foy, 4.
 LEDOT (Alfred), Jurisconsulte, rue St-Maur, 3.
 LEFAUCHEUX (Mme Vve), propriétaire, boul. de Courcelles, 20.
 LEFAUCHEUX (André), rue de Courcelles, 112.
 LEFEBVRE, notaire, boulevard Haussmann, 69,
 LEROUX (Georges), docteur, rue Lavoisier, 10.
 LETAILLE (Charles), propriétaire, rue Garancière, 15.
 LINDET (Mme Vve), boulevard St-Michel, 9
 LINDET (Fernand), boulevard St-Michel, 9.
 LINDET (André), notaire, boulevard St-Michel, 9.
 MAIRE (Xavier), peintre, rue d'Argout, 5.
 MEAUX (Paul de), rue de Berry, 14.
 MEAUX (Louis de), rue de Courcelles, 43.
 MILLIARD (l'abbé) aumônier à la Petite-Roquette, rue Saint-Maur, 1.
 MORTEMART (duc de), rue Saint-Dominique, 1.
 NOLLEVAL (M^{me} veuve), rue de Rivoli, 214,
 NOURRISSON (Paul), avocat, rue St-Guillaume, 19.
 PASSEZ (E.), avocat à la Cour de Cassation, faub. St-Honoré, 122
 PENSA (M^{me} Vve Charles), rue de Rennes, 109.
 PENSA (Charles), rue de Rennes, 109.
 PERRIN (Emile), avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, rue de Chateaudun, 53.
 PICOT (Georges), secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, rue Pigalle, 54.
 PROUST, ancien magistrat, rue de Clichy, 58.
 RENAUDIN, notaire, Sceaux (Seine).
 RENAULT (Léon), ancien préfet de police, sénateur, rue Margueritte, 9.
 RIVIÈRE (Albert), secrétaire général de la Société générale des Prisons, rue d'Amsterdam, 52.
 SALMON (l'abbé N.), curé de Saint-Séverin, Paris.
 SCHNEIDER (Paul), rue de la Ville-l'Évêque, 32.
 SELVES (de) préfet de la Seine.
 SIGAUD (M^{me} veuve Jules), rue Luxembourg, 26.

MM.

- SOUBIES (Mme Eugène), rue de Phalsbourg, 12.
SOURBADÈRE, directeur de l'Innovatrice, C^{ie} d'assurances,
boulevard Montmartre, 11.
THUREAU (Georges), Conseil à la Cour d'appel, rue Garancière, 14
TOCQUEVILLE (comte de), rue Chanaleilles, 4.
TORCHON (M^{me} Veuve Charles), rue Jacob, 19.
VIEILLARD (Léon), avenue Marigny, 1.
VIN (Adrien), Romilly-sur-Seine.
VINCENS (Charles), sous-directeur honoraire au ministère de
l'Intérieur, avenue de Wagram, 29.
VOISIN (Félix), Conseiller à la Cour de Cassation, r. de Milan, 11.
WEBER (M. et Mme Pierre), rue de Dunkerque, 36 bis.
WILLIAM (Marie), compositeur de musique, avenue des
Ternes, 96.
WILLIAMS (W. J.), rue Ancelle, 2, Neuilly-sur-Seine.

SOUSCRIPTEURS

MM.

- AGNUS (Joseph), ingénieur, rue Alboui, 4.
ALBRESPY, rue d'Aboukir, 65.
ALMAYER (A.), entrepreneur, rue de Suffren, 98.
AUFFRAY (Jules), avocat, député, boul. Raspail, 287
BARIZET (Vve), boul. St-Michel, 20.
BARTH (D^r Henri), rue St-Thomas-d'Aquin, 2.
BAUDET (D.), fondé de pouvoirs de la Lyonnaise, 13, rue
Tailbout, 13.
BAUCHET, rue Lebouteux, 19.
BAZY (M^{me} P.), boul. Haussmann, 85.
BECKER (Jean), rue d'Amsterdam, 60.
BENET (Eugène), statuaire, rue N.-D. des Champs, 33.
BERTHIER (Alphonse), avenue Mélanie, 13, Bellevue.
BERTHON (Fernand), avocat, rue de Rennes, 93.
BEVILLE (Raoul), professeur à la faculté de Caen.
BIDARD, rue de la Fontaine, 6 bis, Nogent-sur-Marne.
BLANCHET (Charles), notaire, rue Beaujolais, 11, Palais-Royal
BOMPARD (Octave), rue d'Assas, 28.
BORD (l'abbé), curé, Paray.
BOSCHER (Vve Jules), boul. St-Michel, 113.
BOSSE (Le), avoué, Louviers, Eure.
BOULARD (Eugène), rue Bonaparte, 33.
BOULARD (André), rue Chauveau-Lagarde, 16.
BOUMARD (Jean), rue Garancière, 15.
BOURGOIN (A.) electricité, rue Constant-Foucault, 5, Sèvres.
BUISSON (Hilaire), rue de la Cossonnerie, 13.
CAPLAIN (Henri), rue Portefoin, 12.
CASTELNAU (Henri), Maire, Monredon, Tarn.
CAZELLES (Paul), avocat, avenue d'Antin, 25.
CAZELLES (M^{me} Vve Charles) rue Jean-Goujon, 28.
CELIER (Jules-Alexandre), avocat, place St-François-Xavier, 1.
CHAPOTTEAU et fils aîné, rue Languedoc, 26.
CHARPENTIER (Albert), entrepreneur, boul. St-Julien, 19 bis
Bellevue.
CIROUX (Gaston), Bat. transatlantiques, av. Bellevue, 22, Sèvres
CLAIR (Maxime), faubourg Poissonnière, 148.
CORTAMBERT (Lucien), avocat, boul. Nadaud, 7.
CORTAMBERT (M^{me} Richard), rue Gustave Nadaud, 7.
DARDOUVILLE (Louis), Chaussée de la Muette, 15.
DARESTE (Rodolphe), membre de l'Institut, quai Malaquais, 9.

MM

- DAVIET (Henri) rue du Pont de Lodi, 5.
 DESSAIGNES (M^{me} J.), quai Voltaire, 5.
 DUHAMEL (abbé) vicaire à St-Ambroise.
 FAUCHER (Léo) D^r de la C^{ie} bateaux parisiens, avenue de Versailles, 124.
 FLACH Henri, Industriel, place du Panthéon, 5.
 FONTANE (baron de), rue de la Trémoille, 18.
 FORQUENOT (Louis), ingénieur, Montmorency.
 GALLET (Maurice), boulevard St-Germain, 176.
 GASTINNE-RENETTE, fabricant d'armes, avenue d'Antin, 36.
 GAUMONT L. et C^{ie}, Ingénieurs, rue St-Roch, 57 - 59.
 GEAY (Camille), sous-directeur de la C^{ie} des Bateaux Parisiens, rue Debrousse, 1. rue des Maintes, 31, St-Germain-en-Laye.
 GIRARD (Ernest), agent de change, rue St-Lazare, 54.
 GIRARD (Henri), pharmacien, rue Marengo, 4.
 GIRARDIN (Paul), notaire, rue Richelieu, 85.
 GOURMAUX (Eugène), place St-Michel, 4.
 GONOT Père, rue Lecourbe, 126.
 HATON de la GOUPILLÈRE, membre de l'Institut, rue de Vaugirard, 56.
 HEITZMANN (Charles), chef de comptabilité, boulevard Montmartre, 11.
 HENRY (l'abbé Charles), vicaire à St-Vincent de Paul.
 HÉRARD (Eugène), ingénieur, rue Séguier, 16.
 HOUILLOU (Augustin), boulevard Saint-Germain, 106
 HUET (Paul), ingénieur, rue de l'Université, 8
 HUSSENOT DE SENONGES (Etienne), rue de Choiseul, 2.
 HUSSENOT DE SENONGES (Raoul), rue Suger, 16.
 JASPIERRE (Edouard), rue Suger, 16.
 JESSUS (Paul), fabricant, Cambrai.
 JOUANNEAU (E.), peintre, Bellevue.
 KURTZ (Charles), cap^{ne} inf^{ie} marine, boul. Montmartre, 11.
 LACAU (Louis), architecte, rue Etienne-Marcel, 150.
 LAFONT Commandant. Administrateur de la providence du Soldat, rue St-Dominique, 116.
 LAINE (V.), rue du Port, à Lannion, Côtes-du-Nord.
 LALAIN-CHOMEL (E. de), rue de l'Arcade, 22.
 LANDRIE (l'abbé G.) vicaire à St-Severin, rue St-André des Arts, 40.
 LAPOIRIE, boul. St-Michel, 5-7.

MM

- LAUTIER (Pierre), rue de l'abbé Grégoire, 37.
 LAVIÉVILLE (Augustin), cens^r des études scientif., r. Soufflot, 14
 LEFEBVRE (l'abbé), secrétaire de S. E. Palais épiscopal.
 LEFUEL (N.), conseiller à la Cour d'appel, rue de l'Université, 15.
 LEGROS, ébéniste. grande-rue à Bellevue.
 LENGLET (Paul), avenue Martin, 14.
 LEROY (abbé), vicaire, N.-D. Bellevue.
 LEVEILLE (Henri), quai Henri IV, 16.
 LÉVEILLÉ (Jules), professeur à la Faculté de Droit, rue du Cherche-Midi, 55.
 LIÉNARD (Auguste), quai d'Ivry, 31, à Ivry.
 MANSAIS (Jules), référendaire au Sceau de France, rue Fortuny, 6.
 MARLIOT, rue de Cléry, 29.
 MARQUET (Léon), rue Auber, 17. Villa du Chat, Bellevue.
 MASSION (Paul), notaire, boulevard. Hausmann, 58.
 MEAUX SAINT-MARC, Lieut-Colonel, officier d'ordonnance de M. le Président de la République, rue de Rome, 31.
 MENNESSON (Gustave), avocat, boulevard Malesherbes, 43.
 MENSIER. Directeur des Bateaux Parisiens, à Auteuil.
 MINORET (M^{me} Marguerite), rue Ampère, 37.
 MOROT (Th.), faubourg Saint-Honoré, 164.
 NIESSEN (Xavier), professeur, fondateur du Souvenir Français avenue de Neuilly, 137, Seine.
 NIZEROLLE (L.L.), rue Amelot, 24.,
 NOUE (vicomte de), square du Roule 6.
 NOUHES (des), rue Madame, 8.
 NOURY, (Madame), propriétaire, Bellevue.
 ODELIN (l'abbé), rue de Bourgogne, 42.
 ODENT (Henri), boulevard Saint-Michel, 11.
 PAILLARD et C^{ie}, Imprimeurs, quai des Orfèvres, 6.
 PATRILLE (A. aîné), rue Cambonne, 96.
 PERAUD (l'abbé) 2^e vicaire à Saint-Séverin, boul. St-Michel, 17
 PERONNE (Pierre). avoué, place St-Michel, 3.
 PIERRE (Georges), notaire, à Meudon.
 PIOT (Georges fils), rue de l'Abbaye, 13.
 PLÉ (frères), boulevard de Charonne, 136.
 QUINT (Charles), rue des Deux-Boules, 2.
 REAUX (marquis de), rue de Grenelle, 81.
 REYMANN (l'abbé), vicaire à Saint-Mandé, Seine.

MM

- RIBOT (Alexandre), ancien président du conseil des Ministres
député, rue de Tournon, 6.
- RICHARD (Georges), professeur de dessin, place Perchamps, 1.
- RICHARDIÈRE (Alphonse), architecte, rue de Seine, 74.
- ROBERT Henri, avocat, boulevard Pereire, 98.
- ROLLET, avocat, avenue du Château, Bellevue.
- ROUSSEL (François), industriel, Roubaix.
- ROUSSELET (Louis), chef de bureau à l'Innovatrice, boulevard
Montmartre 11.
- SAINT-DENIS (G), boulevard Saint-Michel, 7.
- SAINT-REQUIER (Henri), quai de Béthune, 26.
- SCHMIT, marbrier, boul. Edgar-Quinet, 7.
- SOUBIES (Jacques), étudiant, rue de Phalsbourg, 14.
- SOUBIES (Henri), rue de Clichy, 43.
- STILTZ (l'abbé Jules) 1^{er} vicaire à St-Séverin.
- TENNISSON (Paul), boulevard Saint-Michel, 121.
- THÉRÈSE (Ernest), villa des Cèdres, Bellevue.
- THOMAS (Gabriel), villa des Capucins à Bellevue.
- THUREAU-DANGIN (Paul), membre de l'Académie Française,
rue Garanière, 11.
- TURGIS (Albert), rue Sainte-Placide, 55.
- VALENCIENNES, propriétaire, rue des Bois, Bellevue.
- VERMONT (H.), avocat, rue Socrate, 4, à Rouen.
- WEBER (J.), relieur, rue du Cherche-Midi, 44.
- WERNER, propriétaire, rue Lord Byron, 10.

